

## **TROC'PLANTES ET OBJETS LIÉS AU JARDINAGE du 28 AVRIL 2024**

**Art. 1** : Cette manifestation est organisée par le conseil de quartier Mexique et est ouverte à tous les Alpicois. Elle se déroulera en bordure de Seine, face au stade boulevard de la Libération (rive droite) de 14 h à 17 h. Vous pouvez vous inscrire directement sur le site de la ville du Pecq (page conseil de quartier) ou en informer la Présidente du conseil de quartier Mexique.

**Art. 2** : Ce troc-plantes et objets liés au jardinage est réservé aux particuliers et l'inscription est entièrement gratuite. Aucune vente et achat ne sont autorisés entre les parties. Les échanges se font librement, sans échange monétaire.

**Art. 3** : Outre les végétaux (plantes d'intérieur ou d'extérieur, les graines, les plants pour le potager, les objets proposés au troc devront obligatoirement être en rapport avec le jardinage :

- bacs, pots, suspensions, jardinières,
- éléments d'ornement (nichoirs à oiseaux, nains de jardin, épouvantails, arrosoirs...),
- livres ou revues liés au jardin.

**Art. 4** : Par leur adhésion au moyen du bulletin d'inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les membres du conseil de quartier Mexique organisateur de cette manifestation en cas de perte, vol, détérioration etc. des produits exposés qui restent sous leur entière responsabilité et à leurs risques et périls. Les objets n'ayant pas trouvé preneur ne pourront être laissés sur place.

**Art. 5** : Les exposants devront se faire connaître auprès des organisateurs à leur arrivée. Le conseil de quartier reste la seule instance compétente pour annuler ou non la manifestation en cas d'intempéries.

**Art. 6** : Les exposants pourront prendre possession de leur emplacement à partir de 13 h 30. Aucun départ ne sera possible avant 17 h. Les véhicules sont interdits sur les emplacements et devront être stationnés sur le parking existant en bordure de boulevard. Nous demandons aux exposants de respecter l'environnement et de laisser, au moment du départ, leur emplacement vide et propre.

**Art. 7** : votre participation à ce troc-plantes et objets en rapport avec le jardinage implique l'acceptation du présent règlement qui est à votre entière disposition sur le site de la ville page de conseil de quartier, ou sur simple demande auprès du conseil de quartier Mexique.